

Date de convocation : 20 février 2015

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 14

Absents : 8

Votants : 14

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

DELIBERATION N° 2015-19(RH)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

L'an deux mille quinze et le 03 mars le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présents :

Madame Alberte VALLEE (représentant Monsieur MOROSO), Messieurs Roland AUBERT, Jean BALLESTER, Patrick BOUVET (représentant Monsieur ARNAUD), Marcel CHAIX (représentant Monsieur MARTELLINI), Khaled BENFERHAT, Marcel CLEMENT, Bernard DIGUET, Jacques LARTIGUE, Christian LOGIER, Serge PRATO, Pierre POURCIN, Michel ZORZAN.

Etaient excusés :

Madame Patricia GRANET, Messieurs Jean ARNAUD (représenté par Monsieur BOUVET), Claude BREMOND, André LAURENS, René MASSETTE, Patrick MARTELLINI (représenté par Monsieur CHAIX), Félix MOROSO (représenté par Madame VALLEE), Michel REY, Jean-Yves ROUX, Serge SARDELLA, Gilbert SAUVAN.

Monsieur BENFERHAT a été désigné secrétaire de séance par le Président.

Objet : Création d'un poste d'infirmier de sapeurs-pompiers professionnels

Le Président FIAERT expose :

Depuis le 1^{er} juillet 2013, notre établissement emploie un agent non titulaire en qualité d'infirmier de sapeurs-pompiers sur des contrats de droit public dans le cadre d'un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au sein du service de santé et de secours médical.

La durée maximale de ce contrat arrivant à terme et considérant que son départ fragiliserait le bon fonctionnement du service susvisé, il convient de pérenniser un emploi d'infirmier de sapeurs-pompiers professionnels relevant de la catégorie B. Je vous propose donc la création de ce poste à compter du 1^{er} mai 2015.

L'incidence financière globale pour l'année 2015 a été estimée à 21 000,00 euros, correspondants aux salaires, charges et régime indemnitaire alloués. Cette question a été présentée au comité technique du 20 février 2015.

Je prie le Conseil d'Administration de bien vouloir en délibérer et le cas échéant, autoriser le Président à :

- créer un poste d'infirmier de sapeurs-pompiers professionnels de catégorie B,
- signer les arrêtés, attribuer les salaires, les indemnités correspondantes et régler les dépenses y afférent.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président du CASDIS


Claude FIAERT

